Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260209-2026_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 FEVRIER 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/11 ACTUALISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Conseillers municipaux en exercice : 26

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 03 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 09 février 2026 à 18H30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Stéphane LE BOULER, Mme Amélie FUSIL, Mme Josiane LE NAVENEC, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Morgane GUERLAIS, M. Yannick LE BRETON, Mme Marie-France BLONDEAU, M. Michel MET, Mme Marie-Annick MALÉCOT, Mme Michelle ROYER, Mme Annie THOMAS, M. Hervé LE ROUZIC, M. Jean-Pierre KERBART, M. Stéphane COUDERC, M. Bertrand PERICHOT, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, Mme Sabrina BOTHUA, M. Steven LE MOULLEC et M. Patrick LEFRANC

Était absent : M. François-Xavier OLIVIER

Étaient excusés : M. Bernard RAUD (Pouvoir donné à Chantal MAHIEUX), Mme Géraldine SÉLO (Pouvoir donné à Stéphane LE BOULER) et Mme Édeline LE VIGOUROUX (Pouvoir donné à Fabrice ROBELET)

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS

Rapporteur : Stéphane LE BOULER

Par délibération n°2025/94 du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a ouvert l'autorisation de programme n°2025-01 relative à la construction du nouveau centre technique municipal comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260209-2026_11-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT				
2025-01 NOUVEAU CTM	TOTAL	Réalisé antérieur	2025	2026	2027	2028
DEPENSES	5 080 000€	595 593€	150 000€	400 000€	3 500 000€	434 407€
RECETTES	1 195 000€	0€	62 000€	15 000€	240 000€	878 000€

Le virement de crédits correspondant n'étant pas intervenu sur l'exercice 2025, il convient d'adopter une nouvelle délibération.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'autorisation de programme suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME					
Réalisé antérieur au	2026-01 NOUVEAU CTM	Total prévisionnel au 09/02/2026	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027	Crédits de paiements 2028
667 309,10€	DEPENSES	4 250 000,00€	400 000,00€	3 200 000,00€	650 000,00€
0,00€	RECETTES	1 195 000,00€	77 000,00€	240 000,00€	878 000,00€

Vu l'avis favorable de la commission des Finances-Budget-Administration générale en date du 26 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE l'autorisation de programme et les crédits de paiement du Centre technique municipal comme présentée ci-dessus,**
- **PRÉCISE que les crédits de paiements 2026 sont inscrits au budget primitif 2026,**
- **MANDATE M. le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

25 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN